

COMITE DE SUIVI DES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS AU SUD-KIVU

Objet : APPEL URGENT

Les propositions de Lois MINAKU et SAKATA méritent un rejet absolu

À l'attention de :

- Madame le Haut - Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme ;
- Monsieur le Président du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- Monsieur l'Ambassadeur de la RDC près les Nations Unies à Genève.

Tous à Genève (Suisse).

- Monsieur le Président de la Commission Africaine des droits de l'Homme et des peuples sis à **Banjul / GAMBIE.**
- Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo ;
- Honorable présidente de l'Assemblée Nationale ;
- Honorable Président du Sénat ;
- Honorables députés Nationales et Sénateurs ;
- Son Excellence Monsieur le 1^{er} Ministre et chef du Gouvernement ;
- Son Excellence Monsieur le Vice 1^{er} Ministre de la Justice et Garde des sceaux ;
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Droits Humains ;
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur de la Magistrature ;
- Monsieur le Président de la Commission Nationale des Droits de l'Homme.

Tous à Kinshasa (République Démocratique du Congo)

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale du Sud-Kivu ;
- Excellence Monsieur le Gouverneur de Province ;
- Monsieur le Ministre provincial de la Justice, des Droits Humains, de la Fonction Publique, du Travail et de Réconciliation ;
- Monsieur le 1^{er} Président de la Cour d'Appel du Sud-Kivu ;
- Monsieur le 1^{er} Président de la Cour Militaire du Sud-Kivu ;
- Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel du Sud-Kivu ;
- Monsieur l'Auditeur Supérieur près la Cour Militaire du Sud-Kivu.

Tous à Bukavu (République Démocratique du Congo).

BUKAVU, le 26 Juin 2020, les organisations de la société civile sont hautement consternées par les trois propositions de lois soumises par les Honorables Députés MINAKU et SAKATA à l'Assemblée Nationale, lesquelles, une fois votées, pourraient empiéter sur l'indépendance de la magistrature en RDC.

Les organisations signataires, ont appris qu'en date du 23 juin 2020, les Députés nationaux **Aubin MINAKU et Garry SAKATA**, ont déposé trois propositions de lois, lesquelles visent la révision de la Loi organique portant organisation, fonctionnement et compétence des juridictions de l'ordre judiciaire (1), la Loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature (2), ainsi que la Loi organique portant statut des magistrats (3). Il appert que ces lois visent, sans équivoque, la création des pouvoirs exorbitants dans le chef du Ministre de la Justice, qui se traduisent par le pouvoir d'injonction, à outrance, sur les magistrats, ainsi que le contrôle du travail du Conseil Supérieur de la Magistrature.

Les signataires rappellent qu'une telle démarche constitue une véritable régression du principe sacro-saint de la séparation des pouvoirs, qui est un fondamental de toutes les Nations civilisées.

Les soussignés insistent sur le fait que, dans l'hypothèse où lesdits textes seraient votés, ils créeraient une dérive totalitaire qui permettrait au pouvoir exécutif d'avoir la main mise sur la nomination, la révocation, la mise à la retraite, la démission, et la réhabilitation des magistrats.

COMITE DE SUIVI DES MÉCANISMES DE PROTECTION DES DROITS HUMAINS AU SUD-KIVU

Il découle de ce qui précède, qu'en ce moment où la RDC est appelé à s'inscrire, de manière efficace, dans la lutte contre l'impunité, en poursuivant, d'une part, les auteurs de détournements des deniers publics, et d'autre part, en soutenant les initiatives des Nations Unies qui entendent poursuivre les auteurs des crimes internationaux commis en RDC, principalement les incidents majeurs documentés dans le Rapport Mapping des Nations Unies, empiéter sur les attributions du Conseil Supérieur de la Magistrature, revient à consacrer l'impunité en RDC.

Les signataires rappellent que, le Plan d'Action Prioritaire (2017-2026) de la Politique Nationale de Réforme de la Justice (PNRJ), fixe déjà les axes de la réforme de la justice en RDC ainsi que les lois prioritaires y afférentes. D'où les députés devraient plutôt se mobiliser pour l'effectivité des politiques gouvernementales sus évoquées.

Ils mentionnent qu'il y a urgence d'intervenir pour arrêter cette démarche qui entend laisser pour compte, la cause d'une nation, laquelle risque d'être prise en otage par un regroupement politique, majoritaire, qui contrôle à la fois, l'Assemblée Nationale, le Sénat, le Gouvernement, etc.

Ils soutiennent enfin que, la priorité doit être accordée aux Lois prioritaires pour la réforme de la CENI et la poursuite du processus électoral bloqué depuis les dernières élections présidentielles, et législatives, au niveau national et provincial, intervenues en décembre 2018.

Par conséquent, les soussignés :

- Exigent le retrait pur et simple des dites propositions de Lois, liberticides et dangereuses, aux fins de garantir l'indépendance de la justice ;
- Sollicitent au Président de la République de s'impliquer personnellement pour bloquer le schéma à cette initiative qui va à l'encontre des intérêts de la Nation ;
- Exhortent l'Honorable Présidente de l'Assemblée Nationale de ne pas soumettre les dites propositions de Lois au débat en plénière ;
- Rappellent aux députés nationaux leur obligation de veiller sur les intérêts du peuple et non agir contre celles et ceux qui sont censés représenter ;
- Demandent à la Communauté internationale de rappeler à la RDC le respect des engagements pris en matière de l'indépendance de la justice ;
- Invitent la population de rester mobiliser en s'opposant, par tous les moyens légaux, et non violents, au vote des dites textes, qui pourraient enterrer la démocratie et le processus vers un état de droit en RDC.

Fait à Bukavu, le 26 juin 2020,

Les signataires :

N°	Noms	Organisation	Contact	Signature
01	Raphael WAKENGE	ICJF	0997716878	
02	Tr. Patrice LWABAGUMA	TGE	0999542323	
03	Mathilde MUKO	ΔHICAB	0814324027	
04	Me Justin BAHIRWE	SOS IJM	0997706057	
05	Me Pascal MUPENDA	PPJ	0992209859	
06	Prof. NYALUMA M. Arholu	CAEM - D.S	0998668058	
07	EGIDE KITUMAINI M.	Le Souverain	0999720585	
08	Me Bontros Ndemuka B	Représentants de la Justice	0992860850	
09	Félicien LUZORO	KIN	0998708207	
10	Adrien ZAWA	COJEPKI - ODEK	0998673685	
11	Marie MIBANI	BCSCISK	0994464762	
12	Zedoux NKUNZIMWAMI	ROI - RDC	0979145585	
13	Jean-Christophe KISWA	NBSCP	09998893542	